ments de manière à ce que chaque électeur n'eût jamais qu'un seul candidat à choisir et put par conséquent faire toujours un choix éclairé.

La commission de décentralisation s'est réunie aujourd'hui pour continuer ses travaux préparatoires d'une loi organique municipale.

L'ordre du jour appelait la discussion des projets de MM. de Chobrol et Raudot.

Le premier de ces honorables députés voudrait, à l'instar de M. Fresneau, créer un conseil général d la commune qui voterait les impôts, les emprunts, et généralement toutes les mesures ayant pour objet de faire contracter à la commune un engagement financier.

Ce même conseil général élirait le maire lequel devrait recevoir l'investiture du préfet pour l'exercice des fonctions dans lesquelles il agirait comme agent du pouvoir central.

En cas de désaccord entre le préfet et le conseil sur le choix de ce maire, ce serait le ministre de l'intérieur qui ferait ce choix.

Mais il ne pourrait le puiser que dans le conseil général.

Ce conseil serait d'ailleurs composé par moitié, du conseil municipal élu par le suffrage universel et des plus forts imposés de la commune inscrits au rôle des contributions pour les 3/5 de leur chiffre total.

M. Raudot, présente ensuite son système.

Il demande que le conseil municipal élu au suffrage universel s'adjoigne les plus forts imposés de la commune, toutes les fois qu'il aura à émettre un vote intéressant les finances communales.

Ce même conseil renforcé élirait trois candidats parmi lesquels le gouvernement (ou le préfet suivant l'importance des localités) devrait choisir le maire de la commune.

Ces 3 candidats pourraient d'ailleurs n'être pris que parmi les membres du conseil renforcé.

La commission a levé sa séance sans émettre de conclusions.

A. Z.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du lundi 22 décembre

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée procède au scrutin pour la nomination d'un conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Le scrutin est fermé à 3 h. 30.

L'Assemblée continue la discussion du budget du ministre des finances.

M. CORNE combat l'amendement de M. Raoul Duval qui tend à augmenter de 5000 fr. le chap. 51 relatif aux percepteurs.

Il déclare que le meilleur moyen de réaliser des économies consiste à supprimer les fonctions qui ne sont pas indispensables.

M. MAGNE, ministre des finances, objecte que la suppression des percepteurs n'a pas produit, jusqu'ici, les effets qu'on en attendait, mais qu'il accepte la continuation de l'expérience.

M. POUYER-QUERTIER se prononce dans ce sens.

M. CHESNELONG, au nom de la Commission du budget, demande l'ajournement de la question.

L'amendement de M. Raoul Duval, est rejeté par 156 voix contre 262.

Le président donne lecture du résultat du scrutin pour la nomination d'un conseiller d'Etat.

M. PERRET est élu par 424 voix contre 56 données à M. Husson.

Les chapitres 51 à 72 du budget des finances sont adoptés.

A l'occasion du chapitre 73, M. Lefebvre, sous-secrétaire d'Etat, constate que les négociations postales avec les Etats-Unis ne sont pas interrompues.

Les chapitres 73 à 78 sont adoptés.

Le chapitre 79 (fôrêts) est réservé.

Les chapitres 80 à 88 et les 3 premiers chapitres des dépenses aux ressources spéciales, sont adoptés.

LE GÉNÉRAL DUTEMPLE demande que la discussion de son interpellation concernant l'Italie vienne après le vote du budget, avant la loi des maires.

L'assemblée décide qu'elle viendra seulement après la loi des maires.

M. FOURCAUD questionne le ministre du commerce sur la convention passér avec l'impératrice.

Le ministre répond que la convention sera soumise à l'Assemblée.

Si elle n'est pas adoptée la question sera déférée aux tribunaux.

Nominations de Cardinaux.

(*Par Télégraphe.*)

Rome, 22 décembre 1 h. 5.

Au Vatican, affluence considérable de notabilités. Salle du consistoire entièrement remplie.

A midi 1/2 entrée de la Cour Pontificale. Applaudissements dans toutes les tribunes, répétés au dehors.

Pape prononce — allocution dans laquelle après avoir déploré — persécutions de l'Eglise, appelle sur les ennemis les bénédictions du ciel.

Arrivant aux promotions des cardinaux, dit que malgré les circonstances, il faut prévoir et parer aux grandes éventualités que Dieu peu créer aux gardiens de l'Eglise. — Le Pape prononce la nomination des cardinaux, dont voici les noms :

Mgr de Nascimento de Moraes Cardoso, patriarche de Lisbonne ;

Mgr Guibert, archevêque de Paris ;

Mgr Regnier, archevêque de Cambrai ;

Mgr de Simor, archevêque de Gran ;

Mgr de Tarnocry, archevêque de Salzbourg;

Mgr Chigi, nonce apostolique à Paris ;

Mgr Mariano Barrio y Fernandez, archevêque de Valence;

Mgr Mariano-Falcinelli Antoniacci, nonce du Saint-Siége à Vienne ;

Mgr Alex. Franchi, nonce du Saint-Siége à Madrid ;

Mgr L. Oreglia de Santo Stefano, nonce du Saint-Siége à Lisbonne ;

Le R. P. Tarquini, de la Compagnie de Jésus ;

Le R. P. Martinelli, des moines de Saint-Augustin.

Dans le même consistoire, le Pape a nommé aussi quatre évêques *in partibus infidelium* et trois évêques en Italie.

Il a nommé aussi :

Mgr Alteanu, évêque de Grand-Varadin (Hongrie) ;

Mgr Corona, évêque de Saint-Louis de Potosi ;

Mgr Hillion, évêque du Cap Haïtien.

En terminant, le Pape annonce que Dieu le permettant, il sera tenu prochainement un autre consistoire, dans lequel seront préconisés d'autres prélats de régions éloignées, dont le zèle et la piété sont à l'épreuve.

La nouvelle que M. de Corcelles aurait fait de vains efforts auprès du Saint-Siége pour faire nommer cardinaux l'évêque d'Orléans et l'archevêque de Lyon est dénuée de fondement.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous extrayons le passage suivant du rapport présenté dimanche dernier à la réunion générale de la société industrielle du Nord :

« Quelques-uns de nos collègues, représentants éclairés de l'industrie roubaisienne, ont appelé l'attention sur les services rendus à cette industrie par M. Auguste Féron, de Lille, ancien fabricant de tissus à Roubaix.

» Convaincu que beaucoup de difficultés de fabrication étaient dues à l'existence dans les laines peignées, d'impuretés, complètement négligées jusqu'alors, il se livra à de remarquables travaux pour le démontrer, et la Condition Publique de la ville de Roubaix dose maintenant ces matières étrangères, comme elle dose l'eau.

» Mais il ne lui suffit pas de constater leur présence, M. Féron signala leur fâcheuse influence sur les opérations de la teinture, de la filature et des apprêts; puis, par des efforts persévérants, il parvint à affranchir l'industrie de Roubaix de presque toutes les difficultés contre lesquelles elle lutttait depuis longtemps.

» Pour les laines peignées teintes, les méthodes de M. Féron ont supprimé les pertes notables que le filateur subissait dans le numéro du fil; cette économie jointe à une grande vivacité de couleurs obtenue sur des laines purifiées, permet aujourd'hui à nos voisins de livrer des laines filées en teint, à dés fabriques étrangères renommées pour l'éclat des nuances et pour la pureté des eaux dont elles disposent.

» Espérons que nos fabricants ne s'arrêteront pas dans cette voie où d'autres brillants succès les attendent, et, comme le dit un membre de la commission, nos dames, voyant leur intérêt s'accorder avec le patriotisme et leur goût inné pour l'élégance et la beauté, donneront leurs préférences à nos tissus nationaux.

» La société industrielle décerne à M. Auguste Féron une médaille d'or. »

—

Par décret de 20 décembre, sont nommés chevaliers de la **Légion d Honneur** :

M. Jacques Bertein, maréchal-des-logis à la 3e légion de gendarmerie, 28 ans de services, 1 campagne.

M. Louis-Isidore Augustin, capitaine au 43e de ligne, 29 ans de services, 5 campagnes, 2 blessures.

Léon Leveillé, soldat au 127e de ligne, vingt-trois ans de services, cinq campagnes, une blessure.

—

Le diocèse de Cambrai, le plus populeux de France, après celui de Paris, n'avait jamais eu jusqu'à ce jour qu'un seul petit séminaire, bien que beaucoup d'autres diocèses eussent l'avantage d'en posséder plusieurs.

Un décret du gouvernement, en date du 12 décembre, autorise Mgr l'Archevêque à transformer en petit séminaire l'Institution libre de Saint-François d'Assise, à Hazebrouck.

Cette mesure ne change rien aux conditions actuelles de cet établissement, qui conserve la même direction et le même programme d'études.

Elle n'a pour but que d'assurer son existence et sa prospérité.

—

. A Lille comme à Roubaix, les attaques contre les personnes deviennent fréquentes. Voici ce que nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

Depuis quelques jours, les plaintes de personnes en butte à des menaces se multiplient d'une manière inquiétante.

Hier encore, rue de l'Orphéon, à cinq heures du soir, c'est à-dire à un moment où la rue Nationale est remplie de monde, une dame âgée a été arrêtée par un homme de mauvaise mine, qui lui a barré le passage, en lui disant d'une voix menaçante :

— Allons, dépêchons : il me faut de l'argent !

Interloquée par une attaque aussi inattendue dans un pareil moment, cette dame allait s'exécuter pour éviter des voies de fait, lorsque, par bonheur, un ouvrier déboucha du square Jussieu. Le voleur abandonna sa proie.

Différents incidents analogues nous ont été rapportés depuis le commencement du mois ; nous n'en avions rien dit faute de détails assez précis. Mais cette aventure, dont nous connaissons personnellement la victime, leur apporte une confirmation que nous ne devons pas négliger.

—

Il n'y a pas que les femmes qui soient attaquées. Voici ce que raconte le *Propagateur* :

« La nuit dernière, trois chasseurs à cheval et un chasseur à pied, attirés, disent-ils, dans la rue des Etaques, par les cris : au voleur ! à l'assassin ! ont été assaillis par une bande de mauvais sujets. Ils auraient certainement été fort maltraités sans l'intervention de quatre sergents de ville et d'un agent de la sûreté. Ceux-ci les ont délivrés des mains de leurs agresseurs non sans peine. Un des sergents de ville a été assez gravement blessé.

Quatre des mauvais sujets ont été arrêtés : ce sont les nommés J.-B. Lefebvre, peigneur de lin, L. Neuveu, journalier, J.-B. Théry, charretier et V. Fremaux.

—

Hier après-midi, un individu se présentait au bureau de police de Tourcoing, se disant diserteur français, et sans ressources. Interrogé, il a déclaré se nommer J.-B. Parent. Il est âgé de 23 ans, et est soldat au 19e bataillon de chasseurs à cheval. Il a été conduit à Lille, et il aura à répondre, en sus du délit de désertion, de dissipation d'effets militaires.

—

La police de Tourcoing a arrêté, hier, trois précoces fraudeurs : Emile d'Hellemme, 13 ans; Henri Vercrusse, 9 ans; Victor Desplechin, 16 ans. Ce dernier aura à répondre aussi à une infraction à un arrêté d'expulsion.

—

Le tribunal correctionnel continue à déployer la plus grande sévérité contre les fraudeurs et leurs complices. Le sieur Gombert, habitant sur l'extrême frontière de Belgique, ayant été trouvé en possession d'un dépôt de tabac étranger, a été condamné à un mois de prison, 8,000 fr. d'amende, pour lesquels la contrainte a été fixée à deux ans.

Etat civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 20, 21 ET 22 DÉCEMBRE. — Henri Ménart, rue de l'Ommelet. — Henri Larmoyeur, rue de la Paix. — Henriette Lexy, rue de la Concorde. — Victor Dilesseux, rue de France. — Clémence Delhaye, rue de Lille. — François Gallet, rue Sainte-Elisabeth. — Pauline De Herdt, au Pile. — Louis Debaisieux, rue de Lille. — Julie Heldenberghe, rue des Anges. — Bernard Vandenberghe, rue du Tilleul. — Colette De Clerck, rue de l'Ermitage. — Pauline Ménart, au Bas-de-l'Enfer. — Rosalie Dick, rue des Longues-Haies. — Mathilde Jorwitz, rue Daubenton. — Jean Garcette, rue d'Italie. — Elise Volschet, rue de l'Epeule. — Jeanne Riveret, rue du Ballon. — Paul Lecat, rue du Coq-français. — Angèle Verhaeghe, rue Decresme. — Irma Menart, rue de Lille. — Alexandre Seghers, rue de Magenta. — Henri Facheaux, rue de l'Epeule. — Jules Roussel, rue de la Redoute. — Henri Dhalluin, rue du Grand-Chemin. — Pauline Lesenne, rue de Magenta. — Louise Strassel, rue du Parc. — Edmond Meillassoux, rue du Coq-français. — Maria Debuck, rue de la Guinguette. — Pierre Debackere, rue de la Redoute. — Adèle Masse, rue de l'Epeule. — Laure Gillon, chemin des Couteaux. — Jean-Baptiste Debusschère, au Pile. — Pierre De Rycke, au Hutin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 DÉCEMBRE. — Julie Debacker, 8 mois, rue la Paix. — Jean Verschaeve, 72 ans, menuisier, rue de la Redoute. — Clémence Florin, 20 ans, rattacheuse, au chemin de l'Ommelet. — Marie Bourquin, 23 ans, ménagère, rue Jacquart. — Maurice Rousseau, 2 mois, rue d'Inkermann. — Maurice Nives, 91 ans, journalier, rue Saint-Etienne.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 DÉCEMBRE. — Julia Brancourt, 7 mois, rue Saint-Antoine. — Edouard Lecerf, 62 ans, journalier, rue d'Italie. — Augustine Baussart, 39 ans, ménagère, rue Sainte-Elisabeth. — Augustin Régrigny, 13 ans, rue du Fontenoy.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 22 DÉCEMBRE. — Eugénie Gilles, 68 ans, ménagère, rue de Sébastopol. — Célina Prien, 10 ans, rue du Moulin de Roubaix. — Jean-Baptiste Boquet, 4 ans, à l'Hôpital. — Charles Watine, 83 ans, propriétaire, Grande-rue. — François Wartelle, 46 ans, journalier, à l'Hôpital. — Joseph Vanamen, 61 ans, tisserand, à l'Hôpital.

MARIAGES DU 22 DÉCEMBRE. — Louis Descamps, 32 ans, tisserand, et Adèle Doutreligne, 24 ans, bobineuse. — Pierre Bruyelle, 31 ans, tisserand, et Prudence Herteler, 24 ans, tisserande.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 21 DÉCEMBRE. — Anatole Dreyfus, 32 ans, fabricant, et Irma Levy, 20 ans, sans profession. — Gustave Jury, 29 ans, journalier, et Clara Loridan, 24 ans, tisserande. — Elie Delespaul, 22 ans, tisserand, et Marie Capart, 18 ans, journalière. — Henri Lannoo, 25 ans, journalier, et Sidonie Cherchiez, 17 ans, soigneuse. — Henri Van Elstraete, 23 ans, tisserand, et Christine De Poortere, 23 ans, tisserande. — Jean Toch, 22 ans, journalier, et Mélanie Vandevelde, 20 ans, journalière. — Jean Gautier, 24 ans, tailleur d'habits, et Augustine Ladsous, 28 ans, soigneuse. — Léopold Leroy, 31 ans, journalier, et Ismérie Dujardin, 27 ans, tisserande. — Edouard Schaeck, 46 ans, menuisier, et Rosalie Ghys, 54 ans, ménagère. — Amédée Dehooghe, 25 ans, tisserand, et Victorine De Rycke, 27 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Vandenhecke, 32 ans, menuisier, et Philomène Maertens, 23 ans, soigneuse. — Julien Terryn, 23 ans, tisserand, et Marie Bruneel, 21 ans, dévideuse. — Léon Van Bever, 28 ans, mécanicien, et Elisabeth Allemeersch, 28 ans, peigneuse. — Jean-Baptiste Deschamps, sergent-major au 51e de ligne, et Eugénie Enée, sans profession. — Alban Huissen, 40 ans, garçon boulanger, et Emélie Lechorn, 24 ans, journalière. — Ferdinand Parent, 21 ans, peintre, et Olympe Senaux, 19 ans, journalière. — Henri Michon, 22 ans, tisserand, et Isabelle Delaby, 19 ans, dévideuse. — Auguste Wantot, 29 ans, forgeron, et Céline Delmotte, 22 ans, soigneuse. — Emile Maton, 27 ans, fileur, et Maria Lecomte, 25 ans, bobineuse. — Edouard Devogle, 24 ans, domestique, et Marguerite Lampert, 28 ans, servante. — Fortuné Gleton, 22 ans, fileur, et Charlotte Delannoy, 24 ans, rattacheuse. — Lucien Dubois, 22 ans, directeur d'un tir à la carabine, et Marie Laurent, 24 ans, directrice d'un tir à la carabine. — César Vandamme, 27 ans, employé de commerce, et Eugénie Desauw, 24 ans, bobineuse. — César Six, 26 ans, apprêteur, et Sophie Leman, 21 ans, bobineuse. — François Lestar, 26 ans, fileur, et Marie Casiez, 19 ans, rattacheuse. — Jules Laporte, 28 ans, contre-maître de teinture, et Flore Liard, 24 ans, modiste. — Louis Lanselle, 25 ans, contre-maître d'apprêts, et Marie Parent, 18 ans, journalière. — Théophile Parmentier, 21 ans, employé de commerce, et Odile Coquant, 19 ans, dévideuse. — Emile Devoys, 19 ans, tisserand, et Aurélie Dessauvage, 19 ans, rattacheuse. — Jules Braye, 20 ans, lamier, et Maria Lecomte, 22 ans, journalière. — Louis Devallée, 20 ans, tisserand, et Zélia Hennion, 29 ans, journalière. — Charles Devlies, 33 ans, journalier, et Marie Calle, 30 ans, lessiveuse. — Réné Marissal, 26 ans, dresseur, et Joséphine Deladerrière, 21 ans, piqurière. — Henri Defretin, 36 ans, employé de commerce, et Elise Dewimaux, 23 ans, sans profession. — Jean Dubrunfaut, 40 ans, mouleur, et Adeline Haugedé, 30 ans, ménagère. — Louis Alavoine, 40 ans, domestique, et Mélanie Barez, 41 ans, ménagère. — Henri Delcroix, 22 ans, tisserand, et Philomène Glorieux, tisserande. — César Flamencourt, 25 ans, fileur, et Victorine Desreumaux, 24 ans, bobineuse.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 21 DÉCEMBRE. Jules-François Loridan, au Moulin-Fagot. Jules-Alexandre-Henri-Joseph Leclercq, rue Clair Lemettre. — Auguste Deburc, rue de la Latte. — Achille Delmotte, rue du Blanc-Seau. — Eugène-Joseph Tanghe, au Pont rompu. — Marie-Martin Boulet, rue Saint-Roch.

Du 22. — Fleurisse Desmarets, chemin des Mottes. — Louis Tkint, chemin des Mottes. — Jeanne Seyhaeve, ruelle Codron. — François Delemasure, rue du Mont-à-Leux. — Jules Fourez, rue des Carliers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 DÉCEMBRE. — Charles-Martial-Joseph Masure, 58 ans, tricur, rue du Nict. — Marie-Aimée Cheval, 1 an 6 mois, rue des Coutons.

Du 22. — Louis-Félix-Léonard-Alphonse Mylle, 6 mois, rue du Mont-à-Leux. — Pierre-Jean-François-Joseph Deschamps, 6 mois, rue du Moulin-Fagot. — Hortense Deberghe, à la Croix-Rouge. — Sophie-Joséphine Vierstraete, 46 ans 10 mois, sans profession, au Flacon. — Marie-Rose-Augustine-Joseph Destombes, à l'hôpital-civil.

MARIAGES DU 22. DÉCEMBRE. — Auguste Codet, clerc d'huissier, 24 ans, et Zélie-Sophie-Lucien-Joseph Liagre, sans profession, 23 ans.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille RÉGRIGNY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur AUGUSTIN-HYACINTHE RÉGRIGNY, décédé à Roubaix, le 21 décembre, à l'âge de 13 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le service aura lieu le mercredi 24 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, 53, rue du Fontenoy. 5359

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

	MONNAIE DÉCIMALE C. DM.
PAIN DE MÉNAGE.	
Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à.	40.»»
PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à.	44.»»
PAIN BLANC.	
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à.	49.»»
PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS.	
Composé de fleur de première qualité.	
Le pain de 125 grammes est taxé à.	7.125
Les deux pains, à.	14.25
Les quatre pains, à.	28.50
Les huit pains, à	57.»»

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 22 Décembre 1873.

Publié le 17 Décembre 1873.

Le maire de Roubaix, J. DEREGNAUCOURT.

Cartes de visites.

Lithographie Alfred Reboux, rue Neuve, 1 Roubaix.

Faits Divers

M. BAZAINE. — Nous lisons dans le *Moniteur Universel* :

« Aussitôt après la décision du Président de la République, prononçant la commutation de peine de l'ancien commandant en chef de l'armée du Rhin, on s'est occupé **silmultanément, au ministère de l'intérieur** et au ministère de la guerre, du choix d'un lieu, d'internement pour le prisonnier. On a tour à tour examiné les avantages et les inconvénients des prisons du Mont-Saint-Michel, de Saint-Martin-de-Ré, du fort de Royan, à l'embouchure de la Gironde, du fort de Joux, sur la frontière suisse, où fut interné, sous le premier Empire, le général Dupont, condamné après la capitulation de Bayleu, et enfin du fort de Sainte-Marguerite, dans l'île de ce nom, en face d'Antibes.

« C'est ce point qui a été définitivement choisi pour recevoir l'ex-maréchal. Si nos renseignements sont exacts, le transfert du prisonnier, de Trianon à Antibes, aurait lieu mardi prochain, 23 décembre. M. Bazaine prendrait place, à Versailles, avec ses gardiens et deux officiers de gendarmerie, dans un wagon spécial qu'on raccorderait par la ligne de ceinture au chemin de fer de Lyon pour le train rapide de sept heures du soir. De la sorte, le prisonnier arriverait le lendemain à trois heures à Antibes et pourrait être immédiatement embarqué sur l'aviso le *Daim* et conduit avant la nuit dans l'île Sainte-Marguerite.

» M. le capitaine Deel, de l'état-major des places, commandant du fort, a reçu les ordres nécessaires afin que tout fût prêt pour le 24.

» En même temps, M. le colonel Roussel, commandant la 25e légion de gendarmerie à Nice, en vertu d'une dépêche ministérielle, a prescrit au chef d'escadron de gendarmerie Vié, commandant la campagnie du Var, de former dans les brigades à pied un détachement de douze gendarmes, deux brigadiers et un maréchal-des-logis, qui s'embarqueront sur-le-champ pour Sainte-Marguerite.

L'*Union libérale de Seine-et-Oise* dit qu'on a enlevé, vendredi, de la salle des maréchaux de France, au musée de Versailles, le portrait de l'ex-maréchal Bazaine.

— LE DRAME DES BAINS DE JOUVENCE. — Nous avons raconté hier ce qui s'est passé à l'établissement de Bains de Jouvence à Paris.

Voici de nouveaux détails sur cette triste affaire.

Mlle Labbaye n'est pas morte. Elle est toujours à Lariboisière dans un état des plus inquiétants; la balle n'a pu être extraite, et les médecins ont déclaré que si l'extraction n'était pas faite, si elle n'avait pas lieu dans les quarante heures, tout espoir était perdu. La cause du suicide est des plus graves. Séduite par un employé supérieur d'une administration de chemin de fer, elle avait résolu depuis huit jours de se donner la mort.

Le rez de-chaussée de la maison que Mlle Labaye habitait avenue Montaigne, est loué par son père, un ancien officier, qui reste aujourd'hui seul avec sa seconde fille. Les deux sœurs étaient occupées chaque jour au comptoir du débit de tabac. Rien n'avait trahi jusqu'à présent les relations de Mlle Augustine avec l'employé.

Quand elle quitta la maison paternelle, dans l'après-midi, elle partit en souriant.

On sait le reste.

---

morceau de fromage de Gruyère, plus facile à se procurer que du pain dans ce malheureux pays.

C'était là le danger.

Si Périllas avait réfléchi, il ne sortait pas vivant de l'ambulance, mais Périllas ne voulut pas réfléchir.

Il était parvenu près de l'étrange soupeur sans être entendu; il se releva, fondit sur lui, et, d'un revers de main, envoya le gruyère rouler au milieu des blessés.

Le mangeur de fromage, stupéfait de l'attaque, regarda plutôt ce qui lui échappait que celui qui le frustrait de sa ration. Il faut l'avouer à la confusion de cette fameuse discipline allemande tant vantée, il oublia sa consigne, négligea de tirer sur le prisonnier et ne songea qu'à reprendre son souper, vers lequel des mains avides s'allongeaient déjà.

Il suivit donc la route que le fromage avait prise et s'abattit sur sa proie légitime, qu'il parvint à rattraper entre les jambes d'un mobile.

Le soldat au manteau se retourna au bruit, vit une ombre courir dans la neige et son camarade aplati dans la chaumière, courut à l'un qu'il croyait attaqué, tira sur l'autre sans viser et réveilla tout le monde.

Périllas, maigre comme un chat et leste comme une gazelle, était déjà bien loin.

XVIII

Trois jours après, un convoi de vivres, de cordiaux et de médicaments, envoyé de Suisse à Pontarlier, détachait vers Chaffois un de ses fourgons rempli de tout ce qui pouvait soulager et fortifier nos blessés.

Sur ce fourgon, au milieu des provisions empilées, une femme était assise sur les sacs branlants, enveloppée d'un manteau, insouciante du grand vent qui battait son visage.

Elle était blanche comme une marguerite d'automne et triste comme une des saintes femmes au Calvaire. Son Calvaire, à elle, était douloureux aussi à gravir.

Valérie, chrétienne et forte, venait voir mourir son fiancé et lui verser de douces espérances à l'heure du terrible passage.

Périllas, à travers mille périls, était arrivé jusqu'à elle, demi-mort de fatigues, la tête enflée, les yeux fiévreux.

(*A suivre*).

Demi-ouvrier papetier

On demande, à l'imprimerie de ce journal, un **demi-ouvrier** papetier.

Apprentis-Compositeurs

On demande des **Apprentis-Compositeurs** à l'imprimerie de ce journal.